



COMMUNE  
DE  
**SAINTE ANASTASIE**

**RELEVÉ DES DECISIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Mercredi 02 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 JUILLET 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 25 juin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

**PRESENTS** : MM TIXADOR – CHABAUD - FABRE – Mme HURLIN – M. HIBSCHELE – Mmes POULLET – BAECKER DE CORO - MM COULON - BECHARD – AUBIN –Mme –MENALDO KEBDANI - MM NEVEU –

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes FOURES - ARNAUD GIBOULET - SCHMITT – PANAFIEU –MM REBUFFAT - ALTIER

**PROCURATIONS** :  
Mme FOURES à Mme HURLIN  
Mme ARNAUD GIBOULET à Mme DE CORO  
Mme SCHMITT à Mme BAECKER  
Mme PANAFIEU à M. L.CHABAUD  
M. REBUFFAT à MME MENALDO KEBDANI

Soit 18 votants

-----

Les points suivants ont été examinés au cours de la séance

1. **Désignation du secrétaire** : Madame Jessica DE CORO a été désignée secrétaire de séance.
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2025** :  
Le procès-verbal de la séance du 02 mai 2025 est approuvé à l'unanimité (Mmes PANAFIEU et MENALDO ne prennent pas part au vote en raison de leur absence à la séance)
3. **Répartition des sièges au sein de la CA Nîmes Métropole pour le prochain mandat**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la répartition du prochain conseil communautaire selon les règles de droit commun basées principalement sur la population municipale.

4. **Eglise de Russan** :

4.1 **Attribution du marché de maîtrise d'œuvre**

Le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de l'église de Russan est attribué au cabinet ECHELLE 1 – rue Amiral de Brueys – 30700 UZES, pour un montant hors taxes de 114 000 € (TTC 136 800 €), par 17 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mme PANAFIEU).

4.2 **Approbation de la convention avec l'INRAP pour le diagnostic de fouilles archéologiques**

La convention entre la commune et l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), basé à Paris, définissant les modalités de réalisation du diagnostic archéologique, préalable à tous travaux envisagés dans un bâtiment inscrit, est approuvé par 17 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mme PANAFIEU).

*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*

## **5. Conventions avec l'EPTB des Gardons :**

### **5.1 Entretien des berges du Bourdic**

La convention entre la commune et l'EPTB Gardons, définissant les modalités de réalisation de l'entretien des berges du Gardon et du Bourdic, est approuvée à l'unanimité

### **5.2 Extension de la zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'étendre la zone d'instauration du droit de préemption au titre des espaces Naturels Sensibles (ENS) en faveur du conseil départemental, de la commune, et de l'EPTB Gardons sur 13 parcelles du méandre à l'aval du Pont Saint-Nicolas, en plus des 381 parcelles situées entre les ponts de Dions et de Russan.

## **6. Modification du tableau des effectifs :**

Afin de pérenniser un emploi d'agent technique contractuel, le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

### **7. Demandes de subvention** au conseil départemental et CANIM pour l'aménagement d'une aire de jeux sportifs à l'espace Paul Maubon

A l'unanimité le conseil municipal approuve les demandes de subvention au conseil départemental et à la CA Nîmes Métropole pour les travaux d'aménagement d'une aire de jeux sportifs à l'espace Paul Maubon.

## **8. Questions diverses**

8.1 Le conseil municipal approuve à l'unanimité la prise en charge les frais de réparations du véhicule endommagé par le fonctionnement de l'épareuse, à savoir le remboursement d'un parebrise.

Le Maire,

**Gilles TIXADOR**

